

**Arrêté n° 2016-130 du 25 mai 2016
portant délégation de signature en
faveur de Mme Françoise SCHMITT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} - Dans le cadre du projet de recherches *MAC DOO* rattaché au laboratoire Hémodynamique, Interaction Fibrose et Invasivité Tumorales Hépatiques (HIFITH), délégation de signature est donnée à Mme Françoise SCHMITT, praticien hospitalo-universitaire, porteur du projet *MAC DOO*, pour signer au nom du Président :

- Les bons de commande et les virements de crédits concernant le centre financier suivant :

N° du centre financier	Intitulé
OTP ACR16MAC	projet de recherche <i>MAC DOO</i>

- Les ordres de mission, dans le cadre du projet, des personnels relevant d'un organisme de recherche ou d'un établissement extérieur à l'université affectés au laboratoire CERHIO ainsi que les personnels invités à l'université.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 25 mai 2016.

Article 3 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 25 mai 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Le délégataire
Françoise SCHMITT
Signé

Destinataires : Directeur général des services, intéressée, agent comptable, service juridique (registre des actes administratifs), le responsable du HIFITH M. Paul CALES.

Mis en ligne le 20/06/2016